



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

psychiatrie

Question écrite n° 86624

## Texte de la question

M. Rémi Pauvros attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur l'absence en pédopsychiatrie de prise en charge de patients dans le cadre d'une hospitalisation partielle. Cette modalité qui existe en psychiatrie adulte sous la forme « d'ateliers thérapeutiques » répond aussi bien à un objectif thérapeutique que de réadaptation et de resocialisation pour les personnes présentant des pathologies psychiatriques. La prise en charge à temps partiel, associé à un enseignement spécialisé comme en hôpital de jour, permet au bénéficiaire de disposer d'une activité encadrée par un personnel soignant. La finalité est de permettre une évaluation des capacités de son autonomie globale. De nombreux praticiens ont étudié la question et souhaiteraient que ce dispositif soit mis en place en pédopsychiatrie. Ainsi il souhaiterait connaître ses intentions sur ce sujet.

## Données clés

**Auteur :** [M. Rémi Pauvros](#)

**Circonscription :** Nord (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 86624

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Affaires sociales, santé et droits des femmes

**Ministère attributaire :** Solidarités et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [4 août 2015](#), page 5819

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)